

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ADHÉSION ⁽¹⁾

MERCI D'ÉCRIRE LISIBLEMENT ET EN MAJUSCULE



ANNÉE SCOLAIRE 20 / 20 - CONSEIL LOCAL FCPE DE :

LES PARENTS

NOM DU PARENT ADHÉRENT _____ PRÉNOM _____
 ADRESSE _____
 CODE POSTAL _____ VILLE _____
 TÉL. _____ TÉL. PORTABLE _____ E-MAIL _____

LES ENFANTS

NOM ET PRÉNOM	NÉ(E) LE	COMMUNE DE L'ÉCOLE OU COLLÈGE OU LYCÉE POUR LA RENTRÉE	NOM DE L'ÉCOLE OU COLLÈGE OU LYCÉE POUR LA RENTRÉE	CLASSE

► CHOIX DE VOTRE COTISATION *incluant la Revue des Parents**

Cotisation "solidarité" 30,00 €
Incluant une part locale de 7 € pour votre Conseil Local

Cotisation de base 21,00 €
Incluant une part locale de 4 € pour votre Conseil Local

Cotisation "solidarité +" 50,00 €
Incluant une part locale de 14 € pour votre Conseil Local

Vous avez déjà cotisé cette année dans un autre Conseil Local ?
 Si oui, vous ne versez qu'une cotisation locale (4 € minimum ou 7 € ou 14 €). **Indiquez ci-dessous le nom du Conseil Local et la ville :**

*La Revue des Parents est un abonnement facultatif à 3,35 €/an, inclus dans la cotisation ⁽²⁾.

Règlement par chèque à l'ordre de la FCPE ou espèces.
 Le règlement doit être remis au conseil local sauf pour les adhérents isolés qui doivent envoyer leur règlement et leur bulletin à la FCPE départementale.

(2) Déduire 3,35 € si adhésion seule.

DATE ET SIGNATURE :

► VOUS SOUHAITEZ :

- Un reçu "don aux œuvres" permettant une déduction d'impôt égale à 66 % de la somme versée (hors abonnement), dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.
- Participer aux activités du conseil local de parents d'élèves.
- Être candidat(e) au conseil d'école maternelle - élémentaire de :
 Nom de l'établissement : _____
- Être candidat(e) au conseil d'administration (collège, lycée, LP).
 Nom de l'établissement : _____
- Être délégué(e) au conseil de classe, précisez laquelle : _____

► ÉTIEZ-VOUS ADHÉRENT L'ANNÉE DERNIÈRE ? Oui Non

(1) Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à la FCPE départementale et à la fédération nationale. Conformément à la loi n°7817 du 6 janvier 1978 modifiée, chaque adhérent dispose du droit d'accès, de communication et de rectification des informations le concernant auprès de la FCPE départementale.